

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

3 novembre 2015

Français

Original : anglais

Réunion de 2015

Genève, 14-18 décembre 2015

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application

Rapport de l'Unité d'appui à l'application pour 2015

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Résumé

Dans le présent rapport, l'Unité d'appui à l'application décrit les activités qu'elle a menées en 2015 dans le cadre du mandat qui lui a été confié aux sixième et septième Conférences des États parties chargées de l'examen de la Convention, mandat consistant à fournir un appui sur le plan administratif et pour l'application intégrale de la Convention, à promouvoir l'universalisation de la Convention, à faciliter les échanges d'informations dans le cadre des mesures de confiance, à établir et administrer la base de données sur l'assistance, et à administrer le programme de parrainage. La septième Conférence d'examen a décidé que l'Unité d'appui à l'application soumettrait «par écrit à l'ensemble des États parties un rapport annuel succinct rendant compte des activités qu'elle aura menées pour s'acquitter de son mandat» (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 36).

I. Introduction

1. En 2015, l'Unité d'appui à l'application a mené ses activités conformément aux décisions et recommandations de la septième Conférence d'examen (BWC/CONF.VII/7, troisième partie), laquelle a renouvelé, pour la période allant de 2012 à 2016, le mandat de l'Unité d'appui à l'application, qui avait initialement été arrêté par la sixième Conférence d'examen. Le mandat renouvelé reprend, *mutatis mutandis*, toutes les tâches qui figuraient dans le mandat initial et y ajoute les tâches spécifiques consistant à établir et administrer la base de données renfermant les demandes et les offres d'assistance et à administrer le programme de parrainage, ainsi que la tâche générale consistant à faciliter, selon que de besoin, l'application par les États parties des décisions et recommandations de la septième Conférence d'examen.

2. L'Unité d'appui à l'application est financée par les États parties à la Convention en tant que composante des coûts du programme intersessions pour la période 2012-2015, coûts dont la septième Conférence d'examen a décidé qu'ils seraient « couverts



par l'ensemble des États parties à la Convention, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté compte tenu des différences entre le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et celui des États parties à la Convention ». Le budget de l'Unité d'appui pour 2015 figure dans les coûts estimatifs approuvés pour la septième Conférence d'examen (BWC/CONF.VII/4/Rev.1). L'Unité d'appui à l'application de la Convention est établie au sein du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, qui lui fournit un ensemble de services financiers, logistiques et administratifs et de gestion des ressources humaines. Le Service de Genève facilite aussi l'application par l'Unité d'appui des règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies de sorte que l'Unité puisse fonctionner au mieux. Le Service de Genève intervient dans la coordination et les relations avec les services pertinents de l'Office des Nations Unies à Genève qui contribuent à l'organisation des réunions et conférences au titre de la Convention sur les armes biologiques.

3. En 2015, l'Unité d'appui à l'application a reçu de l'Australie, de la Finlande et des Pays-Bas des contributions volontaires versées à l'appui du programme de parrainage au titre de la Convention sur les armes biologiques (voir détails donnés à la section VII).

4. Le personnel de l'Unité d'appui à l'application se compose de trois personnes titulaires d'engagements de durée déterminée, même si l'Unité a fonctionné avec seulement deux personnes une grande partie de l'année 2015. L'évolution de la composition du personnel au cours de l'année 2015 est exposée ci-après :

a) M^{me} Ngoc Phuong van der Blij, dans un premier temps spécialiste des questions politiques dans le cadre d'une affectation temporaire, puis recrutée comme spécialiste des questions politiques; et

b) M. Hermann Lampalzer, recruté comme spécialiste des questions politiques.

5. En 2015, l'Unité d'appui a bénéficié de l'aide de plusieurs stagiaires : M. Swapnaj Dutta, de mars à septembre; M^{me} Juliette Devillard, de juillet à septembre; et M^{me} Roberta Daveri, de septembre 2015 à mars 2016.

6. Le présent rapport comporte des sections consacrées à chacune des principales composantes du mandat de l'Unité, ainsi que trois annexes (en anglais seulement) :

Annexe I : Meetings and events attended by the Implementation Support Unit (Réunions et manifestations auxquelles l'Unité d'appui à l'application a participé);

Annexe II : National Points of Contact (Points de contact nationaux); et

Annexe III : Participation in the Confidence-Building Measures (Participation aux mesures de confiance).

II. Appui administratif à la Convention

7. L'Unité d'appui à l'application assure les services techniques de secrétariat pour les réunions se tenant en 2015 inscrites dans le programme intersessions, fournissant les services requis pour la Réunion d'experts et la Réunion des États parties, et appuyant le Président et les Vice-Présidents dans leurs activités. L'Unité a continué d'assurer un vaste éventail de fonctions administratives telles que décrites dans les rapports précédents.

8. L'Unité a continué de développer le site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc>) de façon à en renforcer l'utilité non seulement pour les États parties mais aussi pour l'information, la sensibilisation et la communication à l'intention d'un public mondial. En 2015, l'Unité a continué de remanier la structure du site Web et de l'alimenter en nouvelles informations utiles, en y chargeant notamment des cartes interactives. Les éléments ajoutés au site concernaient essentiellement les sections ayant trait à l'universalisation, et une nouvelle section a été créée pour tout ce qui concerne le quarantième anniversaire de la Convention sur les armes biologiques. En outre, une plus grande importance a été accordée aux sections ayant trait au programme de parrainage et à la base de données relative à la coopération et à l'assistance. La structure du site Web a également été remaniée de façon à l'aligner sur les différents points de l'ordre du jour du programme intersessions. L'Unité a également exploité davantage les médias sociaux (Facebook et Twitter tout particulièrement) pour sensibiliser à la Convention sur les armes biologiques.

9. L'Unité a assuré la maintenance de la section à accès restreint du site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>) et a continué de l' étoffer. Le contenu de cette section est décrit dans les rapports précédents.

10. Le 30 mars 2015, en coopération avec le Président et les Gouvernements dépositaires, l'Unité a organisé une manifestation pour marquer le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques. Cette manifestation s'est déroulée dans la salle du Conseil du Palais des Nations.

11. L'Unité a entretenu des contacts réguliers avec nombre d'institutions et d'associations scientifiques, professionnelles, commerciales et universitaires ainsi qu'avec le secteur industriel et des organisations non gouvernementales. Elle a ainsi pu recueillir des idées et des informations qui l'ont éclairée pour soutenir l'action menée par les États parties, notamment lors de l'élaboration de documents d'information de fond.

12. L'Unité a aussi entretenu des contacts réguliers avec un vaste éventail d'organisations internationales dont les travaux présentent un intérêt pour la Convention, notamment celles citées dans les rapports précédents. Dans la conduite d'activités pleinement conformes à son mandat, l'Unité continue de participer activement aux efforts régulièrement entrepris par ces organisations en matière de processus, de sensibilisation et de mise en œuvre.

13. L'Unité a entretenu des contacts avec les organisations régionales qui sont citées dans les rapports précédents. Elle a également entrepris de coopérer plus étroitement avec la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

III. Application de la Convention

14. L'Unité a continué de recueillir les coordonnées des points de contact nationaux pour la Convention (voir annexe II). Au 30 octobre 2015, 101 États parties, soit 11 États de plus qu'en 2014, avaient désigné un point de contact national, conformément à la demande formulée aux sixième et septième Conférences d'examen. Deux États signataires, trois États non parties et une organisation régionale ont également indiqué des points de contact. Les informations détaillées concernant ces points de contact nationaux sont communiquées dans la section à accès restreint du site Web de la Convention.

15. La participation de l'Unité à des ateliers et séminaires joue un rôle essentiel pour faire mieux connaître la Convention et ce qui est fait pour la mettre en œuvre, tant auprès des gouvernements nationaux qu'auprès d'autres acteurs compétents tels que les organismes internationaux et régionaux, la communauté scientifique, les associations professionnelles, les milieux universitaires et le secteur privé. L'Unité a accepté certaines invitations à participer à diverses réunions et manifestations tout au long de l'année. De plus, l'Unité s'est associée à l'organisation de plusieurs réunions et manifestations ayant directement trait à l'amélioration de l'application de la Convention, y compris celles organisées dans le cadre de l'action de l'Union européenne en faveur de la Convention. L'Unité a effectué 21 missions entre janvier et octobre 2015. La situation de l'Unité en matière de personnel l'a contrainte à décliner un grand nombre d'invitations à participer à des réunions ou à d'autres manifestations.

IV. Mesures de confiance

16. Conformément aux décisions prises aux sixième et septième Conférences d'examen, l'Unité concourt à l'échange d'informations dans le cadre des mesures de confiance. Elle tient à jour, sur le site Web de la Convention, dans toutes les langues officielles, des versions électroniques des formules à utiliser pour les déclarations au titre des mesures de confiance. L'annexe III contient la liste des pays ayant soumis des déclarations en 2015 (couvrant l'année civile 2014), ventilées selon les différentes formules.

17. Le texte de toutes les déclarations soumises pour 2015 dans le cadre des mesures de confiance est consultable par les États parties dans la section à accès restreint du site Web de la Convention (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>). Vingt-neuf États parties, soit six de plus qu'en 2014, ont demandé que les textes de leurs déclarations soient aussi consultables dans la section à accès public du site (<http://www.unog.ch/bwc/cbms>).

18. Conformément à la décision prise par la sixième Conférence d'examen, le 15 janvier 2015, le Chef de l'Unité d'appui à l'application a écrit aux missions permanentes et aux points de contact nationaux des États parties pour les informer de la date limite du 15 avril 2015 pour la soumission annuelle des déclarations au titre des mesures de confiance. Conformément au paragraphe 45 du rapport de la Réunion des États parties de 2013 (BWC/MSP/2013/5), tout au long de l'année le Président de la Réunion des États parties de 2015 a également inséré dans toutes les lettres qu'il adressait aux États parties des rappels concernant les déclarations au titre des mesures de confiance.

19. Au 30 octobre 2015 :

a) 70 États parties (40,5 % des États parties à la Convention) avaient soumis une déclaration au titre des mesures de confiance portant sur l'année civile 2014;

b) 42 d'entre eux avaient soumis leur déclaration avant ou à la date limite du 15 avril 2015;

c) 6 États parties ayant soumis une déclaration au titre des mesures de confiance en 2014 ne l'avaient pas encore fait en 2015; et

d) 6 autres États parties n'ayant pas soumis de déclaration au titre des mesures de confiance en 2014 en avaient soumis une en 2015.

20. Un nombre total de 55 États parties n'avaient jamais soumis de déclaration au titre des mesures de confiance.

V. Promotion de l'universalisation

21. L'Unité d'appui à l'application a aidé le Président et les Vice-Présidents dans leurs activités visant à promouvoir l'universalisation, en rédigeant les lettres, en établissant des supports d'information et en aidant à organiser des manifestations d'information. Les 29 et 30 octobre 2015, l'Unité a aidé la Commission de l'Union africaine à organiser à Addis-Abeba un atelier consacré à l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques, auquel ont pris part les représentants de plusieurs États non parties et États signataires.

22. Entre avril et octobre 2015, l'Unité a secondé le Président dans un certain nombre de réunions bilatérales se déroulant à Genève avec les États non parties et États signataires dont le nom suit : Comores, Djibouti, Égypte, Guinée, Haïti, Namibie, Népal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud, Syrie et Tchad; l'Unité a alors préparé un dossier sur l'universalisation devant être distribué à chacun de ces États. L'Unité a également fourni informations et conseils aux États parties pour mener leurs propres activités d'information visant à promouvoir la Convention.

23. L'Unité a fourni des informations et des conseils sur la Convention à plusieurs États signataires et États non parties. Elle a également encouragé l'universalisation lors de séminaires et de manifestations auxquels elle a participé et auxquels des représentants d'États non parties étaient présents (voir annexe I). L'Unité a réuni les informations relatives aux progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention et, au fur et à mesure qu'elles lui parvenaient, les a mises à disposition dans la section à accès restreint de son site Web.

24. Le Rapport du Président sur les activités en matière d'universalisation (BWC/MSP/2015/4) renferme des informations complémentaires sur les initiatives prises dans le domaine et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

VI. Base de données renfermant les demandes et les offres d'assistance

25. La septième Conférence d'examen a décidé de mettre en place un système de base de données destiné à faciliter les demandes et les offres d'échange d'assistance et de coopération entre États parties (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 17 à 20). La Conférence a chargé l'Unité de créer et d'administrer la base de données; de faciliter, sur demande, les échanges de renseignements entre États parties au sujet de la base de données ainsi que de toutes activités de coopération et d'assistance qui en découlent; et de faire rapport aux États parties sur le fonctionnement de la base de données en détaillant les offres faites, les demandes exprimées et les rapprochements opérés au cours de l'année considérée.

26. L'Unité a continué de tenir la base de données à jour. Les offres d'assistance sont accessibles dans la partie publique du site Web de la Convention, les demandes d'assistance pouvant quant à elles être consultées par les États parties dans la section à accès restreint du site.

27. Au 30 octobre 2015, la base de données contient :

- a) Vingt-neuf offres d'assistance, émanant de cinq États parties et d'un groupe d'États parties; et
- b) Quatre demandes d'assistance, émanant de quatre États parties; et une mise à jour de demande d'assistance. Depuis le rapport précédent datant de novembre 2014, deux nouvelles saisies ont été enregistrées par l'Unité.

28. L'Unité a été informée qu'une nouvelle offre d'assistance allait être soumise sous peu par un État partie. La base de données sera actualisée en conséquence dès que l'offre aura été soumise.

29. Dans le cadre de ses activités d'information, l'Unité a inclus des exposés portant spécifiquement sur la base de données et a fait en sorte d'améliorer sur le site Web de la Convention la visibilité de la base de données, à laquelle les États parties peuvent accéder dans la section à accès restreint du site Web de l'Unité (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>). La poursuite du développement de la base de données nécessite des ressources additionnelles.

30. L'Unité a également entretenu des contacts réguliers avec les prestataires de l'assistance dans d'autres instances. Elle a, par exemple, continué de travailler en étroite coopération avec les prestataires de l'assistance portant sur la législation nationale et les mesures visant à faire respecter la législation, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Verification Research, Training and Information Centre (VERTIC) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

VII. Programme de parrainage

31. L'Unité a administré le programme de parrainage mis en place par la septième Conférence d'examen pour «soutenir et favoriser la participation des États parties en développement aux réunions du programme intersessions» (BWC/CONF.VII/7, troisième partie, par. 21). Au cours de ses échanges avec les États parties, le Président a fait appel aux contributions volontaires pour le programme de parrainage.

32. Au 30 octobre 2015, des contributions volontaires au programme de parrainage avaient été reçues de trois États parties (Australie, Finlande et Pays-Bas). En outre, d'autres États parties avaient soutenu le programme de parrainage dans le cadre d'arrangements bilatéraux.

33. Des demandes de parrainage pour participer à la Réunion d'experts de 2015 ont été reçues de 12 États parties (Arménie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cuba, Ghana, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Philippines, République de Moldova et Soudan). Conformément à la décision prise à la septième Conférence d'examen, l'Unité a alloué les ressources disponibles au titre du parrainage en consultation avec le Président et les Vice-Présidents de la Réunion des États parties, en donnant la priorité aux États parties qui n'avaient pas encore participé aux réunions ou qui n'avaient pas été en mesure de dépêcher régulièrement leurs experts depuis leur capitale, et en envisageant une participation d'États non parties afin de promouvoir l'universalité de la Convention.

34. Cinq États parties (Burkina Faso, Cameroun, Cuba, Mongolie et Philippines) ont bénéficié d'un parrainage pour participer à la Réunion d'experts grâce au programme de parrainage au titre de la Convention sur les armes biologiques ou dans le cadre d'arrangements bilatéraux à l'appui du programme de parrainage.

35. Au 30 octobre 2015, les arrangements de parrainage pour la Réunion des États parties devaient encore être finalisés. Du fait des efforts susmentionnés déployés en vue de promouvoir de façon plus visible le programme de parrainage, le nombre de demandes de parrainage pour participer à la Réunion des États parties a augmenté, passant à 25, et l'Unité a continué de rechercher activement des contributions volontaires additionnelles.

VIII. Conclusions et futurs travaux

36. Comme indiqué dans les précédents rapports, la décision prise par la septième Conférence d'examen de confier des tâches supplémentaires à l'Unité sans accroître ses ressources a continué de poser problème. Les préoccupations formulées dans le rapport de l'Unité pour 2011 adressé à la septième Conférence d'examen à propos de la capacité de l'Unité à donner suite aux demandes des États parties et de la répartition géographique des activités de l'Unité n'ont pas été dissipées. Le recrutement de deux spécialistes des questions politiques fin 2015 permettra à l'Unité de fonctionner de nouveau à plein régime pour la première fois depuis plus d'un an.

37. En 2016, l'Unité fera porter son attention sur l'appui aux activités préparatoires de la huitième Conférence d'examen et sur l'organisation de cette conférence, notamment sur la compilation de tous documents d'information de fond demandés, tout en poursuivant en parallèle les activités décrites plus haut, dans la mesure où les ressources le permettent.

Annexe I

[Anglais seulement]

Meetings and events attended by the Implementation Support Unit

Representatives of the Implementation Support Unit participated, or are scheduled to participate, in the following 21 meetings and events in 2015:

1. On 27-28 January, in Nairobi (Kenya), a member of the ISU participated in the regional workshop on BWC implementation for East Africa and made an opening statement, presentations on several BWC topics and made the closing remarks. (Daniel Feakes)
2. On 19-20 February at the OPCW in The Hague (Netherlands), a member of the ISU participated in the CTITF Workshop on Effective Inter-Agency Interoperability and Coordinated Communication in Case of Chemical and/or Biological Attacks and gave a presentation on Article VII of the BWC. (Daniel Feakes)
3. On 22-23 February, in Rome (Italy), a member of the ISU participated in a seminar on “New Approaches to Security, Disarmament and Non-Proliferation in the Middle-East”. (Daniel Feakes)
4. On 22-23 April in Munich (Germany), a member of the ISU participated in the meeting of the Biosecurity Sub-Working Group of the Global Partnership. (Daniel Feakes)
5. On 25 June, in Vienna (Austria), a member of the ISU participated in a national workshop on the BWC and delivered a presentation on the Convention. (Daniel Feakes)
6. On 29 June, in Paris (France), during the OIE Global Biothreat Reduction Conference a member of the ISU delivered a presentation on the BWC. (Daniel Feakes)
7. On 3 August, in Geneva (Switzerland), the ISU and the Geneva Centre for Security Policy jointly organized a workshop on the implementation of the BWC. (Daniel Feakes and Ngoc Phuong van der Blij)
8. On 7 August, in Geneva (Switzerland), the ISU co-hosted with the United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR) an event on “Implications and Lessons Learned from the Ebola Virus Disease Outbreak for the Biological Weapons Convention.”
9. On 26 August, a member of the ISU participated via video conference in the Sixth Annual Summer Programme on Disarmament and Non-Proliferation of WMD at the TMC Asser Institute in The Hague (the Netherlands). (Daniel Feakes)
10. On 28 August, in Geneva (Switzerland) during the 2015 Disarmament Fellowship Programme organized by the United Nations Office for Disarmament Affairs, a member of the ISU gave a presentation on the Convention. (Daniel Feakes)
11. On 14-15 September, in Nairobi (Kenya), a member of the ISU participated in the “Workshop for Intergovernmental Authority on Development (IGAD) States on Enhancing Implementation of Resolution 1540 and other Non-Proliferation Instruments” and delivered four presentations on the Convention. (Daniel Feakes)
12. On 23-25 September, at Wilton Park (United Kingdom), a member of the ISU participated in a conference on “Compliance with the BTWC: Strategies towards the 2016 Review Conference”. (Daniel Feakes)
13. On 24-25 September, in Vienna (Austria) a member of the ISU participated in the Preparatory Meeting of the African Union Assistance Conference on UNSCR 1540 and made a presentation on the BWC, the ISU mandate and BWC assistance tools. (Ngoc Phuong van der Blij)

14. On 30 September - 1 October, in Berlin (Germany) a member of the ISU participated in the meeting of the Biosecurity Sub-Working Group of the Global Partnership. (Daniel Feakes)
15. On 7 October, in New York (United States of America), a member of the ISU made a presentation at a joint UNICRI/Georgia side event on CBRN centres of excellence national action plans during the United Nations General Assembly. (Daniel Feakes)
16. On 14-16 October, at Wilton Park (United Kingdom), a member of the ISU participated in a conference on "The Australia Group: Challenges and future directions" and gave a presentation on the BWC. (Daniel Feakes)
17. On 20 October, in Geneva (Switzerland), the ISU and Hotzone Solutions organized a joint training course for diplomats of the Kingdom of Saudi Arabia entitled "Specialised Course on Biological Arms Control, Non-proliferation and Disarmament Agreements" and a member of the ISU made a presentation on the BWC, the ISU mandate and BWC assistance tools. (Ngoc Phuong van der Blij)
18. On 29-30 October, in Addis Ababa (Ethiopia) a member of the ISU participated in the African Union workshop on "Universalization of the Biological Weapons Convention in Africa" and delivered four presentations on different aspects of the BWC. (Daniel Feakes)
19. On 4-6 November, Milan (Italy) at the "Sixth Annual International Symposium on Biosecurity and Biosafety: Future Trends and Solutions", a member of the ISU participated and made a presentation entitled "BWC, Women and Security". (Ngoc Phuong van der Blij)
20. On 11-12 November, in Brussels (Belgium), a member of the ISU participated in the EU Non-Proliferation Conference and chaired a session on "The BWC: Issues for the 2016 Review Conference". (Daniel Feakes)
21. On 30 November - 1 December, in San Salvador (El Salvador), a member of the ISU will participate in a "Global Forum on Implementation of the BWC" organized by Parliamentarians for Global Action. (Daniel Feakes)

Annexe II

[Anglais seulement]

National Points of Contact

The following States have nominated a national point of contact to the ISU by 30 October 2015.

Full contact details, including telephone numbers and e-mail addresses, are available to States Parties in the restricted area of the ISU website (<http://www.unog.ch/bwc/restricted>).

I. States Parties

Afghanistan
Albania
Algeria
Antigua and Barbuda
Argentina
Armenia
Australia
Austria
Azerbaijan
Bahrain
Belarus
Belgium
Benin
Bhutan
Brazil
Bulgaria
Burkina Faso
Burundi
Cameroon
Canada
China
Colombia
Costa Rica
Croatia
Cuba
Cyprus

Czech Republic
Denmark
Ecuador
Estonia
Finland
France
Georgia
Germany
Ghana
Greece
Holy See
Hungary
Iceland
India
Indonesia
Iran (Islamic Republic of)
Iraq
Ireland
Italy
Japan
Jordan
Kazakhstan
Kenya
Kuwait
Kyrgyzstan
Lao People's Democratic Republic
Latvia
Lebanon
Libyan Arab Jamahiriya
Liechtenstein
Lithuania
Madagascar
Malawi
Malaysia
Malta
Mauritius
Mexico

Montenegro
Morocco
Mozambique
Netherlands
New Zealand
Niger
Nigeria
Norway
Oman
Pakistan
Palau
Peru
Poland
Portugal
Qatar
Republic of Korea
Republic of Moldova
Romania
Russian Federation
Saint Kitts and Nevis
Slovakia
Slovenia
South Africa
Spain
Sri Lanka
Sudan
Sweden
Switzerland
Thailand
Turkey
Uganda
United Kingdom
United States of America
Uruguay
Uzbekistan
Venezuela
Yemen
Zambia

II. Signatories

Liberia

United Republic of Tanzania

III. States not party

Guinea

Micronesia (Federated States of)

Namibia

IV. Regional organizations

European Union

Annexe III

[Anglais seulement]

Report on participation in the Confidence-Building Measures

Provisional summary of participation in 2015

Key: D = declaration submitted; ND = nothing to declare; NN = nothing new to declare.

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Albania	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Algeria	D	ND	D	D	D	ND	ND
Argentina	D	ND	D	D	NN	ND	D
Armenia	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Australia	NN	NN	D	D	NN	NN	NN
Austria	NN	NN	ND	NN	NN	NN	ND
Azerbaijan	NN	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Belarus	D	D	D	NN	D	D	ND
Belgium	D	D	D	D	D	NN	D
Bhutan	ND	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Botswana	D	D	ND	D	D	NN	D
Brazil	D	ND	D	ND	D	D	NN
Bulgaria	NN	D	ND	ND	NN	NN	NN
Canada	D	D	D	D	D	NN	D
Chile	NN	NN	ND	ND	ND	ND	NN
China	D	D	ND	D	D	NN	D
Colombia	NN	ND	NN	ND	D	ND	NN
Croatia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Cuba	D	D	ND	D	ND	D	D
Cyprus	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Czech Republic	NN	NN	ND	D	D	NN	NN
Denmark	ND	D	ND	ND	NN	NN	NN
Ecuador	NN	ND	ND	ND	NN	ND	ND
Estonia	ND	ND	NN	ND	NN	ND	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Finland	D	D	ND	D	D	ND	ND
France	D	D	D	D	D	-	D
Georgia	ND	D	ND	D	NN	D	D
Germany	D	D	D	D	NN	NN	D
Greece	NN	NN	NN	NN	NN	NN	NN
Hungary	NN	NN	D	D	D	NN	D
India	D	D	NN	NN	D	D	NN
Indonesia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Iraq	NN	ND	D	ND	NN	ND	NN
Ireland	D	D	D	D	D	D	D
Italy	D	D	D	NN	NN	D	D
Japan	NN	0	ND	0	0	NN	0
Jordan	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Kazakhstan	NN	D	ND	NN	D	NN	NN
Kenya	ND	ND	D	ND	D	ND	D
Kyrgyzstan	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Latvia	D	NN	ND	ND	NN	NN	ND
Liechtenstein	NN	NN	D	NN	NN	NN	NN
Lithuania	NN	ND	ND	ND	NN	ND	NN
Luxembourg	NN	ND	NN	NN	NN	ND	ND
Malaysia	NN	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mauritius	ND	ND	ND	ND	D	D	ND
Mexico	D	ND	D	D	D	ND	D
Morocco	D	D	D	-	D	D	D
Netherlands	D	D	D	D	D	NN	D
New Zealand	D	ND	NN	ND	NN	NN	ND
Norway	NN	D	ND	NN	NN	NN	D
Poland	D	D	ND	D	NN	ND	NN
Portugal	NN	ND	ND	ND	NN	NN	NN
Qatar	ND	ND	D	ND	ND	ND	ND
Republic of Korea	D	D	ND	ND	NN	ND	NN
Republic of Moldova	NN	NN	D	NN	D	NN	ND

<i>State Party</i>	<i>A1</i>	<i>A2</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>
Romania	D	ND	ND	D	D	ND	D
Russian Federation	D	D	ND	-	D	NN	D
Serbia	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Singapore	ND	D	D	D	NN	NN	NN
Slovakia	ND	ND	ND	ND	D	ND	ND
Slovenia	NN	ND	ND	ND	NN	ND	ND
South Africa	D	D	ND	ND	D	NN	ND
Spain	D	D	D	ND	D	ND	ND
Sweden	D	D	ND	ND	D	D	NN
Switzerland	NN	NN	D	NN	D	NN	D
Turkey	NN	ND	ND	ND	D	D	NN
Ukraine	NN	ND	D	D	D	ND	D
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	D	D	D	NN	D	NN	D
United States of America	D	D	D	D	D	NN	D
Uzbekistan	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a